# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
# Illectronisme
# Aides au financement
# Alternatives à la conduite

## FORUM France Traumatisme crânien
## Lyon – 24 Novembre 2023

Cécile Bernier ( Ergothérapeute UEROS VYV3 et CMR LNA SANTE- Nantes)

FRANCE TRAUMATISME CRÂNIEN

# Accompagnement

- Les démarches par la suite sont bien évidemment complexes même pour une personne ne présentant pas d’atteintes cognitives.
- C’est un parcours du combattant

# avant -propos

- L'arrêté du 28 mars 2022 abrogeant celui du 21 Décembre 2005 fait entrer les notions:
- De pluridisciplinarité professionnelle nécessaire à l'évaluation
- De durée et de codes d'aménagements précisés.

Cependant nous relevons dans la pratique différentes difficultés pour nos patients/usagers:

- Inégalités territoriales de services
- accès à l'équipe pluridisciplinaire CRF et hors CRF
- interprétation différentes des textes selon les professionnels.

Cet arrêté demande aujourd'hui à être précisé

# Le parcours du combattant

**Bénéficiaire/usager/patient ayant son permis**

- Souvent la personne n'a pas de procédure écrite mais des informations orales
- Elle doit prendre contact avec le médecin agrée ( listing sur le site de la préfecture)
- Elle doit télécharger et remplir le document CERFA 14880*02 ( depuis le 03 mai 2018)

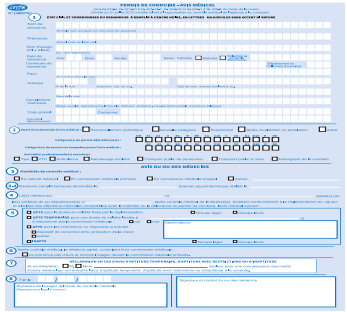

- Et remplir le questionnaire préalable au contrôle médical d'aptitude à la conduite ( annexe de l'arrêté du 28 Mars 2022)
- Elle doit se rendre au cabinet du médecin agrée avec un compte rendu médical, les comptes rendus auto-écoles et ergo ( facultatifs),sa pièce d'identité( originale),son permis de conduire ( original), le CERFA et l'attestation originale du taux d'incapacité fixée par la MDPH lui permettant de bénéficier du contrôle médical gratuit ( taux est égal ou supérieur à 50%)

# Le parcours du combattant

- **Trois possibilités vont se présenter à elle:**
- Avis médical favorable sans aménagement du poste de conduite
- Avis médical favorable avec aménagement du poste de conduite
- Avis médical défavorable

Attention: validité administrative de l'avis médical est de 2 ans.

# Le parcours du combattant

- Avis médical favorable sans aménagement du poste de conduite
- Elle récupère le CERFA 14880*02 complété par le médecin et son permis.
- Elle consulte sur internet les photographes et cabines agrées ( si possible avec vignette bleue) et doit se rendre à la cabine
- Elle se connecte sur le site ANTS ( agence nationale des titres sécurisés) pour créer un compte et lancer l'édition de mon permis de conduire. Le permis lui sera ensuite transmis par courrier à son domicile

# Le site ANTS

## En remplissant les champs suivants

* : Champs obligatoires

**Je suis ... ***

Particulier

**Nom de famille ***

**Prénom ***

**Adresse mél ***

**Saisir le code ci-dessus ***

☐ *J'accepte les conditions générales d'utilisation et les règles de confidentialité* *

CRÉER MON ESPACE

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Rechercher | Se déconnecter | Mon Espace

ANTS | PERMIS DE CONDUIRE | PASSEPORT | IMMATRICULATION

## Bienvenue

MES DONNÉES PERSONNELLES | MES MESSAGES | MES DOCUMENTS

**Anne SIMBOU**

Dernière connexion : 18/05/2018 14:59

**MON ESPACE CONDUCTEUR**

- Demander un permis de conduire
- Où faire ma photo numérique ?
- Où en est ma demande en ligne ?
- Connaître le solde de mes points

MON ESPACE CONDUCTEUR

**MON ESPACE IDENTITÉ**

- Réaliser une prédemande passeport et/ou CNI majeur
- Réaliser une prédemande passeport et/ou CNI mineur
- Où en est mon passeport / ma CNI
- Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation

MON ESPACE IDENTITÉ

**MON ESPACE VÉHICULE**

- Je vends ou je donne mon véhicule
- Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)
- Je modifie l'adresse sur ma carte grise
- J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

MON ESPACE VÉHICULE

## PERMIS DE CONDUIRE

Bienvenue, **joelle GOUY PATRON**

Mon compte > Nouvelle demande : Motif de la demande

### Faire une nouvelle demande

1 Motif de demande | 2 Etat civil | 3 Adresse et contact | 4 Photo / Signature | 5 Pièces justificatives | 6 Récapitulatif | 7 Confirmation

#### Motif de la demande

- ○ Je m'inscris pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire
- ◉ Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire
- ○ Je demande un permis de conduire international

Continuer >>

### Faire une nouvelle demande

1 Motif de demande | 2 Etat civil | 3 Adresse et contact | 4 Photo / Signature | 5 Pièces justificatives | 6 Récapitulatif | 7 Confirmation

#### Motif de la demande

* : Champs obligatoires

Vous avez choisi de faire une demande de fabrication de permis de conduire.

**Vous effectuez la demande *** ◉ pour une personne majeure ou mineure émancipée ○ pour une personne mineure

**Il s'agit *** ○ d'une réussite à l'examen du permis de conduire ◉ d'un renouvellement de titre ○ d'une conversion de brevet militaire ○ d'une validation de diplôme professionnel ○ d'une demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation de permis ○ d'une demande à la suite d'une suspension de permis

**Quel est le motif de renouvellement ? : *** ○ Perte du permis ○ Vol du permis ○ Détérioration du permis ◉ Fin de validité du permis ○ Changement d'état civil

**Une visite médicale est-elle nécessaire ? *** ◉ Oui ○ Non

Vous pourrez télécharger l'avis médical à l'étape "pièces justificatives".
Il sera pré-rempli avec les informations personnelles de la personne concernée par le titre.
Il doit être complété et signé par un médecin agréé et fourni en pièce justificative de la demande.

# Le site ANTS

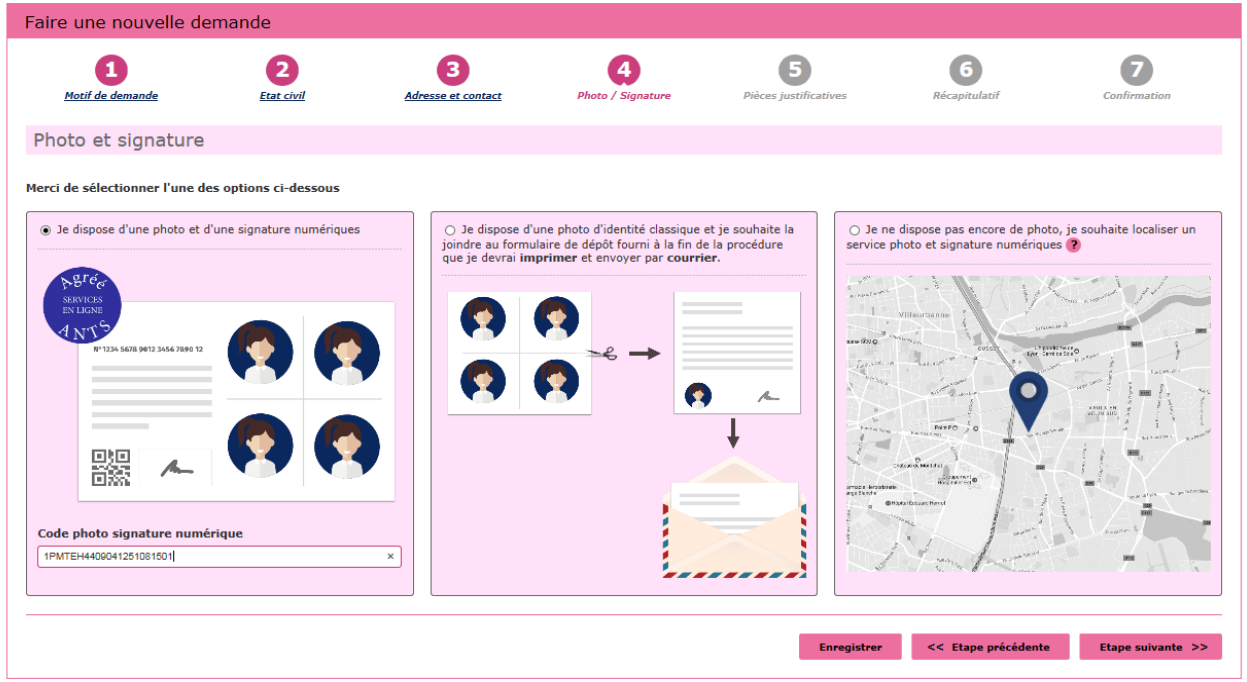
Faire une nouvelle demande
1 Motif de demande
2 Etat civil
3 Adresse et contact
4 Photo / Signature
5 Pièces justificatives
6 Récapitulatif
7 Confirmation
Photo et signature
Merci de sélectionner l'une des options ci-dessous
Je dispose d'une photo et d'une signature numériques
Agréé SERVICES EN LIGNE ANTS
Code photo signature numérique
1PMTEH4409041251081501
Je dispose d'une photo d'identité classique et je souhaite la joindre au formulaire de dépôt fourni à la fin de la procédure que je devrai imprimer et envoyer par courrier.
Je ne dispose pas encore de photo, je souhaite localiser un service photo et signature numériques
Enregistrer
<< Etape précédente
Etape suivante >>

1 Motif de demande
2 Etat civil
3 Adresse et contact
4 Photo / Signature
5 Pièces justificatives
6 Récapitulatif
7 Confirmation
Pièces justificatives nécessaires à la demande
Pour pouvoir compléter cette demande, vous devez obligatoirement nous fournir les pièces justificatives demandées ci-dessous.
Avis médical (1 page / 6 pages maximum)
Si vous n'avez pas encore réalisé la visite médicale, téléchargez ce document. Celui-ci devra être rempli et visé par un médecin agréé par votre préfecture, puis chargé en pièce justificative de la présente demande en ligne.
Si vous avez déjà réalisé la visite médicale, veuillez charger le feuillet bleu remis par votre médecin.
Joindre un fichier
Liste des fichiers :
visite...ouy_P1
Document valide
Pièce d'identité (1 page / 2 pages maximum)
Images du recto et du verso de votre pièce d'identité.
Joindre un fichier
Liste des fichiers :
carte ...ouy_P1
Document valide

# Utilisation du site ANTS problèmes rencontrés

- Perte de l'identifiant, du mot de passe, changement de mail
- Un compte a déjà été créé pour un autre titre et l'usager/bénéficiaire/patient ne se souvient plus
- Nécessité de scanner sur son ordinateur les pièces suivantes: permis de conduire, carte d'identité, CERFA complété par le médecin et justificatif de domicile
- Rubriques à compléter non évidentes
- Pas d'aide de la préfecture, pas de contact mail ou téléphone des services ANTS
- CERFA rejeté car mal complété par les médecins agrées
- Panne informatique, modification du site
- Mia robot virtuel site démarches.interieur.gouv.fr renvoyant  sur des démarches générales ( site préfecture, site ANTS)
- Développement des prestataires privés payants face aux difficultés de n'importe quel citoyen utilisant ce site

# Le permis

- Format souvent perdu
- A durée limitée
- Démarche souvent à renouveler

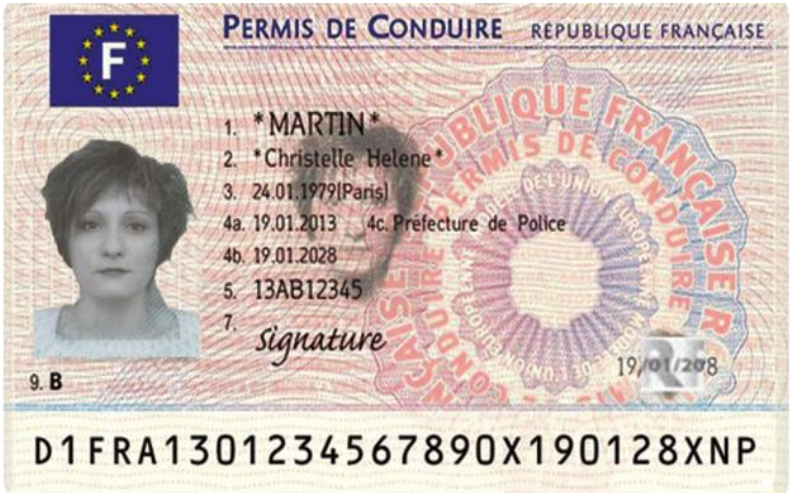


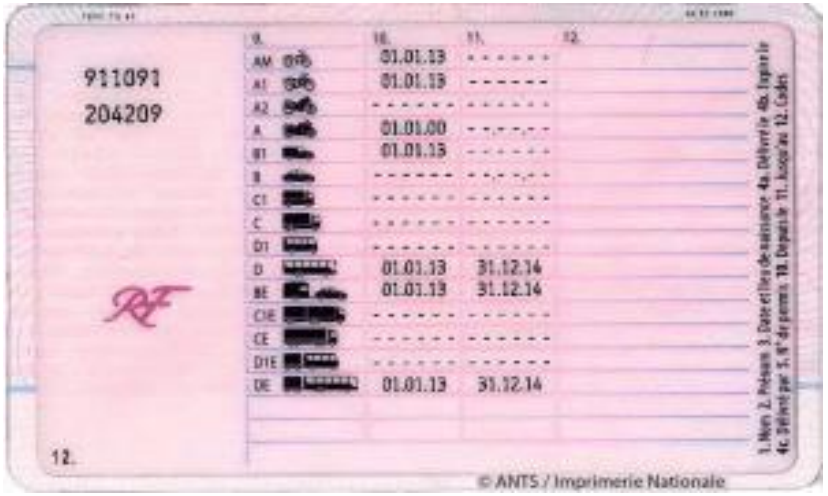

# Le parcours du combattant

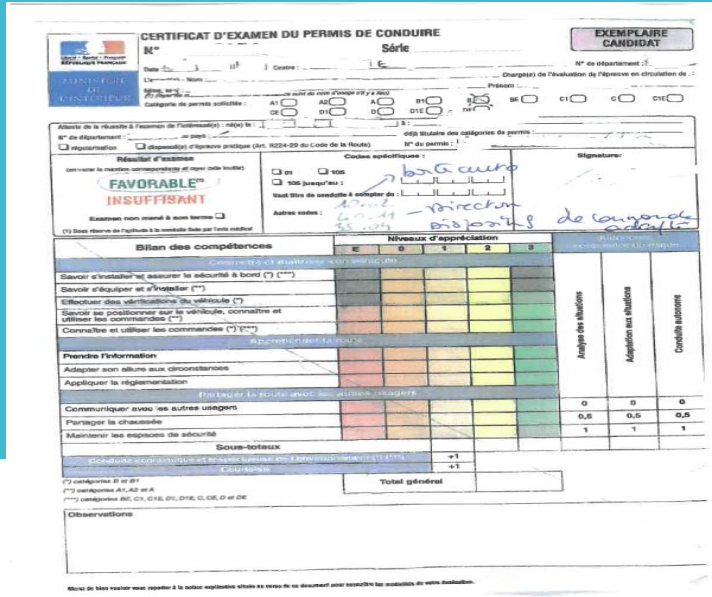
CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

EXEMPLAIRE CANDIDAT

FAVORABLE

INSUFFISANT

Bilan des compétences

Observations

- Avis médical favorable avec aménagement du poste de conduite
- L'usager/le bénéficiaire/ le patient doit prendre contact avec la DDTM ( direction départementale des territoires de la mer) qui lui délivrera un certificat d'examen du permis de conduire avec les codes d'aménagement.
- Pour obtenir ce certificat l'usager/bénéficiaire/ patient doit prendre des cours de conduite ( cadre du financement?) et se présenter devant l'inspecteur avec un véhicule aménagé qui est un véhicule d'auto -école ( cout)
- Ensuite il devra se connecter sur le site ANTS en ayant scanné sa carte d'identité, son permis, son justificatif de domicile, son CERFA et le certificat d'examen du permis de conduire.
- Après il faudra rechercher la voiture et l'équipement ( accompagnement auprès d'un adaptateur) et faire une demande du financement des aménagements ( surcout lié au handicap)

# Le parcours du combattant

- Avis médical défavorable
- Si l'avis est défavorable, le médecin lui remet l'original de l'avis médical. Le préfet l'informe par courrier de restituer son permis de conduire et l'invite à présenter ses observations.  A la fin du délai fixé pour recueillir ses  observations, le préfet lui notifie sa décision par lettre. La lettre précise les voies et délais de recours.

# Le parcours du combattant

- **Usager/bénéficiaire/ patient n'ayant pas le permis**

- Si la personne est atteinte d'une affection médicale incompatible avec la délivrance du permis de conduire, elle doit le signaler en remplissant le dossier d'inscription à l'examen du permis de conduire.
- Elle doit prendre contact avec un médecin agrée exerçant en ville ( cf listing des médecins agrées de votre département sur le site de la préfecture)
- Le jour de la visite médicale elle doit se munir du CERFA bleu , d'une pièce d'identité et de tous documents qu'elle juge utiles concernant son état de santé ainsi que la copie de son taux d'incapacité MDPH pour bénéficier de la gratuité de la visite médicale.

# Le parcours du combattant

- Si l'avis est favorable, le médecin lui remet l'original de l'avis médical . Elle conserve ce document pour le site ANTS. Inscription en auto-école.  La réussite au code est une autre problématique avec une population atteinte de troubles cognitifs.
- Si l'avis est défavorable, le médecin lui remet l'original de l'avis médical. Le préfet l'informe par courrier qu'il ne peut pas se présenter à l'examen. Il l'invite à présenter ses observations. A la fin du délai fixé pour recueillir ses observations, le préfet lui notifie sa décision par lettre. La lettre précise les voies et délais de recours.

# L'ACCÈS AUX SERVICES EN LIGNE

. Les maisons France Services :Le réseau France services, créé en 2019, vise à faciliter l'accès aux services publics pour tous. Il permet aux usagers d'effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique. Services de proximité, les agents France services accompagnent dans toutes les démarches du quotidien. Aujourd'hui, plus de 2 379 France services pour vous aider partout sur le territoire .

- Les PIMMS : mise en place sur le territoire de Lyon.
- D'autres sites payant sur internet comme le START DOC ( service de la poste).

# Aides au financement: La PCH

11 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 124 sur 434

ANNEXE

cerfa

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

**Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.**

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

**Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :**

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments
- Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement des personnes handicapées)
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) ordinaire/adultes
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
- Projet personnalisé de scolarisation - parcours et aides à la scolarisation
- Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

- Les textes : la loi n°2005 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Il s'agit d'une aide financière légale qui vient compenser les conséquences du handicap.
- La prestation de compensation du handicap permet de prendre en charge, dans le cadre d'un plan personnalisé de compensation, différentes dépenses.

# LA PCH : les conditions d’attribution

11 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 124 sur 434

ANNEXE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Que dois-je remplir ?

Résider en France.

Avoir moins de 60 ans, avec quelques précisions cependant, une personne âgée de plus de 60 ans peut prétendre au bénéfice de la PCH dans deux cas :

- lorsque son handicap répondait avant ses 60 ans aux conditions d’attribution de la PCH, sous réserve de la solliciter avant ses 75 ans.
- Lorsque la personne travaille, sans limite d'âge.

- Répondre aux critères du handicap : On ne fait plus référence au taux d'incapacité de 80 %, en effet il s'agit d 'évaluer le niveau de difficulté (absolue ou grave dans au moins deux domaines) pour réaliser une ou plusieurs activités, définies dans le référentiel annexé au décret du 19 décembre 2005. Elles sont réparties en quatre domaines.

# Les 4 domaines

11 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 124 sur 434

ANNEXE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Que dois-je remplir ?

MOBILITE : se mettre debout, faire ses transferts, marcher, se déplacer(dans le logement, à l'extérieur), avoir la préhension de la main dominante, et non dominante, avoir de la motricité fine.

ENTRETIEN PERSONNEL : se laver assurer l'élimination et utiliser les toilettes, s'habiller, prendre ses repas.

COMMUNICATION : parler, entendre (percevoir les sons et comprendre), utiliser des appareils techniques de communication

TACHES ET EXIGENCES GENERALES, RELATIONS AVEC AUTRUI : s'orienter dans le temps et l'espace, gérer sa sécurité, maîtriser son comportement dans la relation à autrui

Ces difficultés dans la réalisation de cette ou de ces activités doivent être définitives ou d'une durée prévisible d'au moins un an.

# Les 5 formes d'aides

11 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 124 sur 434

ANNEXE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Que dois-je remplir ?

- humaine
- technique
- aménagement du logement ou du véhicule et surcout lié au transport
- charges spécifiques ou exceptionnelles liées au handicap
- animalier

# La PCH aménagement du véhicule et aides au transport

Tableau - Taux de prise en charge de l'aide au transport

| Aide | Prise en charge à taux plein | Prise en charge à taux partiel |
|---|---|---|
| Frais d'aménagement du véhicule jusqu'à 1 500 € | À 100 % | À 80 % |
| Frais d'aménagement du véhicule au-delà de 1 500 € | À **75** % dans la limite maximale de **10 000 €** sur une période de 10 ans | À **75** % dans la limite de **10 000 €** sur une période de 10 ans |
| Surcoût lié au trajet en voiture particulière | À **100** % dans la limite de **0,50 €** par km et de **24 000 €** sur une période de 10 ans | À **80** % dans la limite de **0,50 €** par km et de **24 000 €** sur une période de 10 ans |
| Surcoût lié au trajet avec d'autres moyens de transport | À **75** % dans la limite de **10 000 €** sur une période de 10 ans | À **75** % dans la limite de **10 000 €** sur une période de 10 ans |

# LA PCH charges spécifiques ou exceptionnelles

PCH charges exceptionnelles :Ce sont des dépenses ponctuelles liées au handicap et non prises en compte par un des autres éléments de la pch.

Il peut s'agir par exemple des frais d'heures de conduite, la personne doit déposer une demande de PCH charges exceptionnelles avant de commencer les leçons , il pourra être pris en charge 75% du coût des leçons, il faut que la personne ait son permis et du fait de son handicap doit le repasser pour évaluer les adaptations nécessaires.

Tableau - Taux de prise en charge de l'aide spécifique ou exceptionnelle

| Aides | Prise en charge à taux partiel et plein |
|---|---|
| Charges spécifiques | À 75 % dans la limite de 100 € par mois |
| Charges exceptionnelles | À 75 % dans limite de 6 000 € par période de 10 ans |

# Le fond de compensation

11 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 124 sur 434

ANNEXE

DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Que dois-je remplir ?

- Les fonds de compensation des différentes MDPH peuvent être aussi sollicités pour compléter le financement de l'aménagement du véhicule, leur mission est de solliciter les différents organismes comme les caisses d'assurance maladie, de retraite, les mutuelles…
- Les ressources de la personne seront alors pris en compte.

# Cadre médico-légal

- Cadre de la réparation juridique du dommage corporel
- Importance du médecin conseil de victime, des avis sapiteurs
- Mission AREDOC droit commun spécifique aux handicaps graves générant une perte d'autonomie ( avant consolidation point 12 gênes temporaires et le point 17 sur la perte d'autonomie correspondant aux frais de véhicule adapté)
- Parfois pas de mission AREDOC droit commun spécifique aux handicaps graves.
- Nomenclature Dintilhac ( frais divers avant consolidation, frais de véhicules adaptés, recours à une tierce personne)

# Aides aux financements AGEFIPH/ FIPHFP

- Lorsque la personne est en situation de travail, avec une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, l'AGEFIPH ou FIPH FP peut être aussi sollicitée pour le financement d'un aménagement de voiture.
  En effet la RQTH permet de bénéficier
  - des diverses aides à l'emploi en faveur des personnes handicapées (aides financières de pôle emploi ou AGEFIPH)
  - aides à l'embauche ( enveloppe ponctuelle d'aides personnalisées à l'emploi).
  - aides au maintien dans l'emploi (aides techniques, aides humaines, aménagement du poste de travail, accessibilité du lieu de travail, aménagement de voiture, transports…).
  Elle permet à l'employeur de comptabiliser le salarié dans son effectif de PH et donc de satisfaire à une obligation légale

# Alternatives à la conduite

- En attendant l'accessibilité des transports en communs dans toutes les villes et à tous les arrêts, il existe des alternatives comme
- Les transports PMR : avec ses limites.

être dans un secteur couvert par ce service

avoir un taux d'incapacité 80 % reconnu par la MDPH et se déplacer en fauteuil roulant , ce qui exclut souvent le « handicap invisible ».

prévoir les déplacements au moins une semaine à l'avance

difficultés pour les joindre et de plus en plus souvent avoir accès à internet pour les réservations.

# Alternatives à la conduite

- Remboursement frais de transports CPAM ( hospitalisation, transports liés aux traitements/ soins en rapport avec une ALD et si la personne présente une incapacité ou déficience au déplacement définies par le référentiel de prescription des transports, transports liés aux traitements ou examens en rapport avec AT/MP, transport en ambulance si état nécessite d'être allongé ou sous surveillance)
- Covoiturage solidaire ( ex ouest Go, atchoum, roulezco…) , initiatives locales (groupements de citoyens dans une ville créant du service à la personne)
- Transport sur mesure par un particulier ( système de forfait, cheque emploi services)
- Accès plus SNCF, saphir Air France

ouestgo.fr
Covoiturages du quotidien

Atchoum
La mobilité de proximité

AIRFRANCE
SAPHIR
AGERS À MOBILITÉ RÉDUITE
NDICAPÉS

accès plus

wheeliz

# Alternatives à la conduite

- Problématique de la voiturette, cyclomoteur souvent questionnées ( contrôle médical?, aucun contrôle sur les personnes nées avant 1987, depuis 2013 AM qui remplace le BSR donne une validité de 15 ans)

*La loi du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière prévoit que l'interdiction de conduire prononcée par un tribunal peut s'appliquer à tout type de véhicule (dont les voitures sans permis). Un tribunal correctionnel peut donc interdire à toute personne auteur d'un délit routier (conduite en état d'ivresse, grand excès de vitesse, etc…) la conduite d'un véhicule de ce type.*

- Aide humaine: depuis le 1er janvier 2023: 3 heures d'aides humaines par jour sous forme de crédit temps capitalisé sur une durée de 12 mois ( dans laquelle se trouve la prestation : être accompagné dans les transports)

# Merci à tous de votre participation

- Du fait de la spécificité des troubles du traumatisé crânien, l'accompagnement à la reprise de la conduite automobile nécessite une pluridisciplinarité bien informée ( médecins généralistes et spécialistes, service sociaux, service d'ergothérapie, neuropsychologue, auto-école spécifique, adaptateurs, savs, réseau adaptateurs…)